



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Soixante-quinzième session

Rome, 22-23 avril 2002

**RAPPORT DE SITUATION SUR LE REMBOURSEMENT DU PRINCIPAL ET
LE RÈGLEMENT DES INTÉRÊTS**

ADDITIF

En ce qui concerne la situation des arriérés exposée dans le tableau 2 du document EB 2002/75/R.6, le Conseil est prié de noter que l'Angola, l'Équateur, le Gabon, Grenade, Haïti, le Malawi, la Namibie, le Paraguay, le Rwanda et le Tchad ont maintenant intégralement réglé les montants dus au 31 décembre 2001, tandis que Djibouti a partiellement réglé ses arriérés et que le Cameroun, le Niger et la Sierra Leone ont réduit le montant de leur dette conformément à leur plan de règlement respectif. Depuis le 31 décembre 2001, les montants versés au FIDA en règlement d'arriérés se chiffrent au total à 3,9 millions de USD.